

## COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

----

L'an deux mil vingt-deux, et le huit octobre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Justine RATIER.

Absents excusés : Sylvain ANDREOLI, Ludovic PICARD, Philippe VATTANT, Anne-Claire VIARD, Sonia VERSET ELORRIOROZ

Absents non excusés : Julien RIBEIRO

Pouvoirs : Sylvain ANDREOLI à Marie-France BAILLET, Ludovic PICARD à Christian VILLAUMIE, Philippe VATTANT à Laurence MEUNIER, Sonia VERSET-ELORRIOROZ à Annie VERSET, Anne-Claire VIARD à Guillaume GARCIA

Secrétaire de séance : Justine RATIER

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 7

Nombre de Conseillers votants : 12

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 18 juin 2022, celui-ci a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes – Affouage - Exercice 2023**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2023, les parcelles 35, 36, 37 et 38. Les cessions de bois auront lieu dans les parcelles 5, 6, 12.1, 13.1. Le Conseil fixe le prix du stère à 7 € et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

### **Assistance technique départementale dans le domaine de la voirie – Année 2023**

Le Conseil Municipal proroge à l'unanimité son adhésion au service départemental d'assistance technique pour la voirie et l'aménagement du territoire. Il approuve le montant de la contribution arrêtée selon le barème départemental à 543 € pour l'année 2023. Il habilite le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

### **Convention avec l'Association Diocésaine**

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre onéreux d'un local d'archivage pour l'Association Diocésaine, d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> ; pour une durée de 3 ans. Il fixe à 217,86 € le forfait annuel de mise à disposition du local, qui sera révisable annuellement, conformément à l'indice des activités tertiaires de l'INSEE du deuxième trimestre de l'année en cours et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Diocésaine, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Acquisition d'un véhicule**

Madame le Maire fait part de la nécessité d'investir dans un nouveau véhicule et expose au Conseil qu'un véhicule de marque Citroën est à vendre par un particulier.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, décide l'acquisition du véhicule de marque Citroën. Il accepte la proposition du vendeur d'un montant de 5 000 € et autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du véhicule.

### **Vente d'un véhicule**

Le véhicule de marque Peugeot devant subir un nouveau contrôle technique, la décision est reportée à une réunion ultérieure du Conseil.

### **Point sur les travaux et l'entretien du patrimoine communal et du domaine public**

#### • Contrôle des installations des bâtiments :

- Mairie : Lors de la révision de la chaudière, il a été indiqué que le ballon était trop petit. Un devis va être réalisé par l'entreprise chargée de l'entretien.
- Salle des fêtes : La vérification du désenfumage, des hottes et des installations électrique a été réalisée.
- Eglise : La vérification des installations électriques a été effectuée. Le disjoncteur défaillant a été remplacé.
- Extincteurs des bâtiments communaux : Les extincteurs ont été révisés. Certains sont à changer car l'échéance des 20 ans est arrivée à son terme.

- Tracteur tondeuse : Le devis a été validé et s'élève à 1393,97 €. S'il y a trop de réparations, le Conseil réfléchira à son changement.
- Lagunage : Le devis pour le déplacement des boues a été validé. De plus, le profilage et la consolidation des bords de la lagune doivent être mis à l'étude.
- Rue de Paigney : Madame le Maire a fait intervenir une entreprise pour vérifier l'assainissement à l'entrée du 17 rue de Paigney. Il y a bien une contre pente faisant refouler les eaux vers le n°17. Des travaux sont donc à prévoir pour créer une nouvelle canalisation vers le réseau.
- Lotissement du chemin de la Riochey : Le dossier est en attente du retour du rapport des fouilles archéologiques menées par l'INRAP.
- Sécurisation de l'accès à l'école : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle n'a toujours pas de nouvelles des propriétaires de la parcelle nécessaire à ces travaux.

### **Informations et affaires diverses**

- Tarifs d'assainissement : Afin de pouvoir financer les différents travaux nécessaires sur le réseau d'assainissement, la Commune a décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement de 0,14€.
- Fête patronale : La Communication a été réalisée. Les tickets ont été préparés et seront distribués quelques jours avant le mercredi demi-tarif.
- Noël des enfants : Madame le Maire fait un compte rendu de la réunion du CCAS. Un spectacle a été retenu pour le dimanche 11 décembre, suivi de la venue du père Noël et d'un goûter.
- Cérémonie du 11 novembre : Le rassemblement devant la mairie débutera à 10h15 avec départ à 10h30 pour une arrivée à 10h45 devant le monument aux morts.
- Bruit de moto : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a eu des plaintes de riverains concernant des nuisances sonores importantes concernant des motos. Une communication spécifique sera faite dans le prochain flash-info de la Commune.
- Problème de voisinage et insultes d'enfants : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu les parents d'enfants régulièrement insultés. Une communication va être faite dans le prochain flash-info.

A Villiers-le-Sec, le 8 octobre 2022  
Le Maire, Laurence MEUNIER.

